

20 novembre 2008

Courrier Laval, Stéphane St-Amour

Projet 216 : les citoyens ne lâcheront pas prise

Bien qu'il ait gagné l'assurance minimale d'un moratoire de deux ans sur les trois grandes îles de l'archipel Saint-François, le groupe de citoyens lavallois à l'origine d'une lutte sans précédent, à Laval, est fermement résolu à continuer le combat.

«Si Ville de Laval revient à la charge avec son bill privé [le projet de loi 216], il est bien certain que nous irons nous faire entendre à la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale», prévient Huguette Larochelle, administratrice de l'organisme Sauvons nos trois grandes îles.

Dans la même foulée, elle inciterait la vingtaine de groupes et citoyens qui, au printemps, s'étaient manifestés auprès du législateur, de réitérer leur intention de prendre la parole lors de cette commission.

Ce bill privé cherchait à faire confirmer la validité d'un règlement adopté par les élus lavallois, en 2001, dans des circonstances jugées douteuses par un urbaniste du ministère des Affaires municipales et des Régions. Mais à la suite de la cabale menée par le groupe de pression auprès des partis de l'opposition, le gouvernement Charest n'a jamais appelé le projet de loi déposé par la Ville, en mai dernier.

Impact

En résumé, le règlement contesté a eu pour effet direct de livrer au développement l'ensemble d'une centaine de zones RX, dont plusieurs boisés et espaces naturels (voir autre texte <@Ri>Des impacts près de chez vous<@\$>), alors que jusque-là, seule la partie des lots bordant les voies de circulation existantes pouvait être construite.

Depuis, ce règlement soustrait du processus de consultation publique et d'approbation référendaire tout projet de construction de maisons unifamiliales dans ces zones. C'est la menace d'un projet de développement domiciliaire de 50 M\$ que le promoteur Luigi Liberatore s'apprêtait à mettre en chantier sur l'île Saint-Joseph, qui a alarmé au départ une douzaine de citoyens, qui se sont aussitôt mobilisés.

Réclamant en février une enquête publique auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions, le groupe faisait circuler, parallèlement, une pétition. Celle-ci visait à demander à l'Assemblée nationale qu'un moratoire de trois ans soit décrété sur tous les projets de développement touchant les îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches, le temps qu'on puisse plancher sur un plan de protection, d'acquisition et de mise en valeur. À ce jour, le groupe a rallié 25 000 personnes à sa cause et, du coup, convaincu les députés libéraux sortants de s'engager à protéger ce chapelet d'îles, par une mise en réserve de deux ans... 48 heures avant le déclenchement de la présente campagne électorale.

Règlement à abroger

Investi de la mission de soustraire du développement urbain ces îles, l'organisme de pression ne sera pleinement satisfait que le jour où l'administration Vaillancourt acceptera d'abroger son règlement L-2001-2603, qui se trouve au cœur de la bataille.

Non seulement la pétition continue-t-elle à circuler, mais le groupe réclame toujours de la Ville qu'elle abroge son règlement L-2001-2603, afin de revenir au règlement antérieur, et qu'elle reprenne «le processus de modification de zonage afin que tout soit fait dans les normes, en accord avec les lois en vigueur».

«Tout autant que le règlement de zonage lui-même, le fait qu'il soit présenté à l'Assemblée nationale pour être validé représente pour nous un affront aux droits démocratiques des citoyens», faisaient valoir Ginette Grenier et Huguette Larochelle, respectivement présidente et administratrice de Sauvons nos trois grandes îles, dans une lettre adressée à la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, le 23 mai dernier.

<http://www.courrierlaval.com/article-274241-Projet-216-les-citoyens-ne-lacheront-pas-prise.html>